

APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIETALE DE LA SECURITE EN MEDITERRANEE

Abdelhamid MEROUANI

Maître de Conférences à l'ENA

Introduction

Dans un monde en devenir de plus en plus complexe, marqué par un processus de libéralisation tous azimuts et annonciateur d'une reconfiguration profonde de la donne géopolitique mondiale, la propension à la constitution de grands ensembles régionaux constitue une tendance lourde du système international en gestation. Les mutations qui s'opèrent à un rythme soutenu imposent que tout pays se positionne en conséquence sous peine de se retrouver en marge des grands bouleversements qui se dessinent. Dans ce contexte, la lisibilité du dessein méditerranéen – relativement abstrait, diffus - s'avère peu aisée et prête pour le moins à controverses.

Considérée, à juste titre, comme l'une des régions les plus sensibles et les plus instables, et par voie de conséquence, la plus à même de menacer la paix et la sécurité internationales, la Méditerranée, qui suscite bien des convoitises, se trouve au centre de réelles préoccupations, au regard de sa situation socio-économique contrastée, de sa configuration géostratégique et des enjeux qu'elle véhicule.

Par sa grande diversité et l'important hiatus économique et social existant entre ses différentes composantes, l'espace méditerranéen ne s'impose guère, à priori, comme un ensemble cohérent, homogène, représentatif d'une communauté de destin. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'en face de la rive Nord, vivant dans l'opulence et bénéficiant de tous les bienfaits de la science et de la démocratie, survit, de l'autre côté, une population manquant du strict minimum et dont la situation, loin de laisser présager des perspectives meilleures, ne fait que se détériorer davantage, éloignant ainsi toute possibilité d'amélioration à court terme et privant par-là même la plus grande masse des citoyens méditerranéens de toute espérance ?

Au-delà des fondements et objectifs du partenariat et du Dialogue méditerranéen en cours, et des points d'achoppement induits par une interprétation souvent divergente du concept de sécurité, des efforts soutenus semblent indiquer une certaine détermination à aboutir à des résultats probants, en dépit de la difficulté avérée de la tâche.

Victime en quelque sorte de sa position géostratégique, qui lui confère d'incalculables atouts, la Méditerranée suscite inévitablement des visées hégémoniques, ce qui pourrait, à terme, déboucher sur de sérieux risques de turbulences, facteurs de déstabilisation et d'insécurité. Se pose alors la question fondamentale d'appréhender objectivement les voies et moyens à même de prémunir l'ensemble méditerranéen d'une déstabilisation de nature à hypothéquer l'avenir de tant de peuples et à menacer l'équilibre d'une région si sensible.

Comment circonscrire, endiguer la crise latente qui y prévaut et stabiliser, sécuriser un ensemble aussi disparate ? Comment concilier des intérêts souvent divergents - que ne facilitent guère les conditions de développement asymétrique de ses diverses composantes - entre des logiques exclusivement sécuritaires au sens traditionnel du terme et des préoccupations, des attentes plus économiques, plus « alimentaires », plus sociales, plus humaines ? Les pays Sud-méditerranéens développent-ils des politiques économiques de nature à favoriser le développement et à contribuer ainsi à l'instauration de la paix sociale, vecteur de la stabilité sans laquelle rien ne serait possible ? Qu'en est-il de l'utilisation de leurs ressources naturelles en tant que facteur potentiel de contribution au développement et à la cohésion sociale ? Pourquoi un pays tel que l'Algérie, par exemple, dont les importantes potentialités en la matière sont avérées, n'arrive-t-il pas à promouvoir une politique de développement à même de favoriser et asseoir sa stabilité tant malmenée ?

Sans vouloir ni pouvoir prétendre à l'exhaustivité, tant sont vastes les domaines de recherche en la matière, notre démarche consistera à nous appesantir, à la lumière de la corrélation développement- sécurité, sur la dimension de l'approche économique de la sécurité en Méditerranée tout en nous interrogeant sur la compatibilité des politiques de développement des pays sud-méditerranéens avec le principe de stabilité et de sécurité tant recherché. S'interroger, en effet, sur les causes profondes des problèmes rencontrés par ces pays alors qu'ils disposent, à priori, du moins pour nombre d'entre eux, d'importantes ressources en matières premières permettrait de comprendre un tant soit peu ce que d'aucuns assimilent à une « malédiction », par référence à la culture rentière qui y prévaut.

L'évolution de la problématique du concept de sécurité en Méditerranée a permis de mettre en exergue l'importance fondamentale de la dimension socio-économique et sociétale sans laquelle aucune stabilité durable ne serait

possible : il s'agit donc de concilier une logique exclusivement sécuritaire au sens traditionnel du terme et des préoccupations plus prégnantes sur le plan économique, social et humain.

L'examen du contexte économique et social des pays sud-méditerranéens fait apparaître la prédominance d'un « modèle » de développement inefficace fondé généralement sur une économie rentière qui, loin de favoriser le développement, engendre des équilibres précaires ne contribuant nullement à la stabilité et à la sécurité tant au niveau national qu'international.

I. Un modèle de développement inopérant et inefficace.

Ce n'est nullement faire preuve de pessimisme exagéré que d'affirmer que nombre d'économies de la rive sud se trouvent aujourd'hui en situation de quasi sinistre, ce qui ne laisse malheureusement présager, pour l'heure, aucune lueur d'amélioration appréciable à brève échéance. Le processus de réforme, à supposer qu'il soit mené avec détermination, ne peut être que laborieux au regard de l'immensité de la tâche et des efforts à accomplir.

Les causes des multiples dysfonctionnements observés tiennent à plusieurs facteurs : absence de vision à long terme fondée sur un projet de société valorisant, gestion autoritaire et débridée, souvent en contradiction avec les principes de l'orthodoxie en vigueur dans les nations développées, tendance à la négligence et à la prédation, encouragées et banalisées par l'absence du principe de responsabilité qui oblige à rendre compte, déficit flagrant en termes d'Etat de droit, synonyme de gouvernance démocratique et de respect des droits de l'homme.

Le cas de l'Algérie, qui peut servir de trame à l'analyse succincte des « modèles » de développement en vogue dans les pays du bassin méditerranéen, est révélateur, à quelques nuances près, de l'absence de vision et de rigueur qui prévaut dans ces pays, d'autant plus, d'ailleurs, que l'état de déliquescence qui les caractérise est souvent tributaire de pratiques faisant fi de la culture de bonne gouvernance qui sied à l'Etat de droit.

Outre l'absence d'une politique sérieuse visant à maîtriser la démographie galopante des années postérieures au recouvrement de l'indépendance et à l'euphorie qui a suivi le premier choc pétrolier de 1973, et dont les effets dévastateurs se font sentir en termes de tensions sociales liées à la pression sur le marché de l'emploi et à la redistribution de la richesse nationale, la gestion autoritariste mise en place autour d'un secteur des hydrocarbures dominant a contribué inéluctablement à déstructurer l'économie nationale. En effet, l'injection massive de subventions dans des entreprises publiques, rendue possible par l'aisance financière que procurent les exportations de pétrole, ne contribuait nullement à encourager l'effort et la compétitivité.

Des secteurs aussi stratégiques et porteurs que l'agriculture et le tourisme ont fait l'objet d'un désintérêt et d'une marginalisation frisant l'inconscience, si bien que, de nos jours, l'Algérie se retrouve non seulement fortement dépendante sur le plan alimentaire mais également à la traîne, sur le plan touristique, de pays voisins qui ne pourraient, en d'autres circonstances, rivaliser avec elle en termes d'avantages comparatifs, ses atouts en la matière étant en réalité autrement plus attrayants.

Dans une économie largement subventionnée par la manne pétrolière et où l'orthodoxie financière ne constitue guère une préoccupation, la rigueur managériale fait défaut et l'on assiste alors à une sorte de « gestion à vue » qui accélère la perversion du système, contribuant ainsi à la déliquescence de l'Etat et à la dilution du sentiment de citoyenneté.

Dévalorisation des vertus sociales du travail et de l'effort, absence du principe de l'obligation de résultat, inefficacité de l'appareil productif, productivité plus que médiocre, effectifs pléthoriques, déficit structurel des entreprises publiques et endettement massif constituent autant de facteurs déstructurants qui ont abouti à l'état de sinistre atteint par le « modèle » de développement algérien.

L'effondrement, en 1986, des cours du pétrole, régressant de 30 à 14,5 dollars, conjugué à une dépréciation durable de la valeur du dollar américain, va mettre à nu l'extrême vulnérabilité d'une économie déstructurée et soumise aux aléas de la trop grande dépendance à l'égard des revenus générés par les exportations d'hydrocarbures. Cette situation va alors entraîner une baisse sensible du niveau de vie et un appauvrissement de larges couches de la société.

Dans le contexte mondial d'aujourd'hui, marqué par la libéralisation des échanges, les pays du sud de la Méditerranée, réfractaires aux mutations, n'ont pourtant d'autre alternative que de s'adapter à la nouvelle donne et aux nouvelles règles en vigueur, faute de quoi leur situation économique et sociale ne ferait que se compliquer et se détériorer davantage. Les tergiversations constatées çà et là ne sont guère de nature à susciter, pour l'heure, un optimisme béat.

Cette situation d'incertitude et d'instabilité se traduit sur le terrain par des coûts importants engendrés par une gestion sans perspectives, si coûteuse pour le budget national et si précaire pour les équilibres socio-économiques et politiques. Injecter des sommes faramineuses pour soutenir coûte que coûte un secteur public moribond et sauvegarder la paix sociale peut s'avérer payant à court terme mais force est de reconnaître que seule la rigueur de la gestion économique et financière, expurgée de toute connotation idéologique et des pesanteurs induites par les réflexes de l'Etat-providence, est de nature à contribuer à un développement rationnel et durable.

En situation de cessation de paiement en 1994, et après bien des tergiversations, l'Algérie s'est retrouvée contrainte de mettre en œuvre un programme d'ajustement structurel (PAS) de quatre années, suivi d'un accord de rééchelonnement mis en place par le Club de Paris en Mai 1994, ce qui lui a permis de disposer, garanties pétrolières obligent, d'un soutien financier massif.

Cette « bouffée d'oxygène » va lui permettre de reprendre pied et d'améliorer nettement sa situation macro-économique, se permettant même de rembourser sa dette extérieure par anticipation. Cette embellie se renforcera sensiblement par la suite, notamment en 2008 où le cours de l'or noir avait atteint le record historique de 147 dollars américains, à tel point d'ailleurs que d'importantes réserves de change ont été engrangées, suscitant l'« émerveillement » et l'intérêt de certains pays et Institutions internationales, dont le Fonds Monétaire International (FMI), soucieux de rééquilibrer sa situation financière au lendemain de la crise qui a récemment secoué la planète.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette embellie de l'économie algérienne, qui ne se répercute par pour l'heure sur la vie quotidienne du citoyen, constitue un frein pour les réformes structurelles indispensables, dans la mesure où elle permet une certaine autonomie de manœuvre pour des dirigeants peu enclins au changement. L'absence de perspectives à court et moyen terme en dehors du secteur des hydrocarbures s'avère autrement plus préoccupant.

En tout état de cause, s'il y a un constat qui fait l'unanimité dans l'évaluation du système économique algérien, c'est, à l'évidence, le rôle prédominant et pénalisant du secteur des hydrocarbures.

2. Une économie rentière vecteur d'un développement aléatoire

Les Pays sud-méditerranéens se distinguent généralement sur le plan économique par leur caractère mono-exportateur focalisé sur l'exploitation des richesses naturelles.

S'il est une ressource naturelle dont le statut et le rôle n'ont guère été altérés au fil des années, c'est, à l'évidence, le pétrole, qui constitue un enjeu stratégique et un instrument potentiel de développement.

Objet d'un attrait et d'un intérêt quasi irrépessibles, et perçu comme un symbole de la richesse et de la puissance, le pétrole suscite pourtant bien des polémiques et certains n'hésitent pas, aussi paradoxal que cela puisse paraître, à évoquer la « malédiction » lorsqu'il s'agit de se référer à la situation des pays producteurs, en ce sens que, loin d'avoir contribué à leur développement, il en a, au contraire, constitué un frein et généré tellement d'effets pervers qu'il n'est nullement exagéré d'affirmer avec

force qu'il a lourdement entravé et hypothéqué, pour longtemps encore, tout espoir d'instauration d'un système économique et politique efficient. Le cas de l'Algérie, pris ici comme référent, est illustratif à plus d'un titre de ce paradoxe.

Le rôle des hydrocarbures dans la politique économique de l'Algérie sera appréhendé, ici, tant dans sa dimension économique que dans sa projection géostratégique. Leur impact dans l'économie nationale est aujourd'hui si déterminant que l'on ne peut s'empêcher d'être sinon foncièrement pessimiste du moins pleinement conscient de la difficulté de la tâche consistant à inverser la logique en place, dont les effets pervers dévastateurs ne peuvent disparaître du jour au lendemain, tant sont farouches les résistances à toute évolution structurelle de nature à remettre en cause tant d'acquis et de privilèges.

Depuis que le pétrole s'est imposé comme facteur stratégique, les Etats –particulièrement ceux qui avaient vocation à mettre en avant une certaine volonté de puissance – en ont fait une de leurs préoccupations majeures, s'agissant de réguler les flux dans un esprit de satisfaction de la demande, particulièrement importante en la matière durant les deux guerres mondiales notamment. Sa nécessité croissante dans les principaux rouages de la société moderne et de l'économie n'a fait qu'exacerber cet attrait.

Une telle aubaine ne pouvait échapper à des Etats soucieux de leur puissance et, plus tard, à des pays producteurs enchantés de disposer d'un facteur économique à multiples facettes, parmi lesquelles celle, gratifiante, de captation des ressources fort appréciables qu'il génère et celui, non moins grisant, du sentiment de pouvoir et d'atout décisif dans la négociation diplomatique. Autant d'éléments qui suscitent le sentiment – illusoire ? – de puissance sur la scène internationale.

Disposant de réserves modestes en pétrole, de l'ordre de quatre décennies de production environ, et d'importantes potentialités en gaz, l'Algérie produit en moyenne une quantité oscillant autour de deux cents (200) millions de TEP, tous produits confondus. Elle a fait des hydrocarbures la pierre angulaire de son économie, conférant ainsi à ce secteur un rôle essentiel, vital, correspondant, bon an mal an, à 30% environ de son produit intérieur brut (PIB) et à près de 70% de ses recettes fiscales, ce qui est considérable.

C'est surtout dans le domaine du gaz que les perspectives de l'Algérie sont prometteuses en termes d'exportations : déjà deuxième exportateur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL) et cinquième exportateur de gaz naturel à l'heure actuelle, l'Algérie est appelée à connaître, à terme, un développement important de sa production de gaz eu égard aux grandes potentialités qu'offre son vaste sous-sol et aux investissements qui y sont consentis.

Premier pays producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel au niveau méditerranéen, l'Algérie constitue, aux côtés de la Russie et de la Norvège, l'un des trois fournisseurs de gaz de l'Europe avec un volume global représentant plus de 95% de ses exportations, dont 88% de la couverture des besoins du Portugal, 64% de ceux de l'Espagne, 38% de ceux de l'Italie, 26% de ceux de la Grèce et, enfin, 24% des besoins de la France.

Important interlocuteur de l'Europe en la matière, dont elle assure l'approvisionnement depuis 1964, l'Algérie entend développer davantage sa production et renforcer encore sa part de marché dans la perspective de la hausse de la demande dans les décennies prochaines. La proximité de ses installations et la mise en place de moyens d'acheminement adéquats font de l'Algérie un partenaire incontournable.

La négociation laborieuse d'un accord de partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie entre l'Algérie et l'Union européenne est révélatrice de la difficulté majeure d'instaurer un environnement confiant et serein au regard de la propension de l'U.E à imposer des règles plus soucieuses de sa sécurité énergétique, au demeurant légitime, que des intérêts et préoccupations de ses interlocuteurs de la rive sud.

L'Algérie entend conférer à sa politique énergétique avec l'U.E une dimension stratégique alors que par le passé, le pétrole et le gaz ne constituaient nullement un instrument de négociation et encore moins de pression dans ses relations avec l'Europe.

L'engagement de l'Algérie dans un accord contraignant pour des produits pouvant trouver facilement preneur par ailleurs doit nécessairement trouver son pendant, sa contrepartie autre que financière.

Son sous-sol n'ayant pas révélé l'ampleur de ses potentialités, selon des experts en la matière, l'Algérie déploie d'importants efforts de diversification de ses partenaires, ce qui correspond à la même volonté des Etats-Unis notamment, soucieux de sécuriser leur approvisionnement et manifestant un intérêt soutenu pour le marché algérien

Correspondant à 97%, voire 98% des recettes d'exportations, le secteur des hydrocarbures, qui devait en principe servir de moteur pour un développement rationnel et intégré, et de facteur d'évolution vers la modernité a, bien au contraire, servi d'alibi pour se complaire dans l'aisance financière aléatoire et marginaliser des secteurs stratégiques de l'économie nationale, faisant de l'Algérie un pays mono-exportateur dépendant fortement, aussi bien pour ses importations que pour ses exportations, des fluctuations du prix des hydrocarbures, ce qui ne permet nullement d'influer sur le cours des événements.

La dimension géostratégique du pétrole transparait dans la volonté algérienne de développer davantage encore sa production en matière d'hydrocarbures de manière générale et de gaz naturel de façon particulière tout en diversifiant ses exportations et en renforçant notamment ses parts de marché sur le marché américain. Au-delà des préoccupations, il s'agit de se positionner dans le cadre de la nouvelle configuration géopolitique. La dotation en matières premières aussi stratégiques que le pétrole confère à son titulaire un pouvoir de négociation autrement plus convaincant que celui de pays non pourvus en la matière.

Outre le rôle qu'elle entend renforcer dans le cadre de l'OPEP, et sachant pertinemment que le marché européen est en quelque sorte « conquis », l'Algérie ambitionne – nostalgie des années 1970 oblige – de redevenir un partenaire influent dans le concert des nations en se rapprochant des Etats-Unis d'Amérique, hyperpuissance dominante de l'heure, qui contribue de plus en plus à l'investissement direct étranger (IDE) et dans l'approvisionnement desquels elle voudrait prendre de plus en plus de place. « Nous avons l'ambition de contribuer à la sécurité énergétique des Etats-Unis et de constituer à ce titre un maillon essentiel de la politique énergétique des Etats-Unis en direction de l'Afrique », avait souligné avec force le Président algérien, Abdelaziz Bouteflika, en marge de la cinquante-huitième session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de Septembre 2003. L'offre de services est on ne peut plus explicite.

Ce faisant, l'Algérie entend se positionner dans le cadre de la reconfiguration géopolitique qui se dessine, retrouver ses lettres de noblesse des années 1970, où sa diplomatie était à son apogée, et devenir ainsi un interlocuteur sinon influent du moins respecté et consulté.

Si le pétrole semble offrir, à priori, des atouts appréciables, force est de constater, au regard de la situation des pays qui en sont pourvus, que la dotation en ressources énergétiques aussi stratégiques semble, aussi paradoxal que cela puisse paraître, et sans que cela ne constitue en soi une fatalité, les avoir desservis dans la mesure où non seulement elle n'a pas contribué à apporter la prospérité attendue mais, facteur aggravant, elle a généré des effets pervers dont la résorption exige plus que de la volonté politique.

3. Des équilibres précaires potentiellement attentatoires à la stabilité et à la sécurité

L'examen critique de la situation des pays producteurs fait apparaître que la dotation en matières premières stratégiques constitue beaucoup plus un facteur de déstabilisation que de développement, dans la mesure où elle contribue grandement à l'exacerbation des tensions sociales et politiques et à la précarité des équilibres nécessaires au fonctionnement rationnel de la société sur la base des standards internationaux en vigueur dans les nations développées.

Les politiques de développement fondées sur la mono-exportation sont porteuses de risques réels en ce sens que l'absence de diversification économique ne permet pas la liberté de manœuvre souhaitable et rend les Etats qui les mettent en œuvre totalement dépendants des recettes d'exportation. Les budgets annuels de ces pays sont d'ailleurs établis sur la base d'un prix de référence du baril de pétrole souvent minoré, de façon à se ménager une certaine autonomie de manœuvre permettant le plus souvent de contourner les habituels déficits en la matière. Les impondérables liés à la gestion de la rente pétrolière ne sont certainement pas de nature à permettre des projections réalistes, fondement de toute politique économique rationnelle et crédible.

Ce cercle vicieux de la dépendance à l'égard de la rente pétrolière et des effets pervers qu'elle génère se double d'une propension à la centralisation et au dirigisme de l'activité économique relevant du secteur des hydrocarbures, ce qui engendre pour l'Etat des ressources financières conséquentes. Ceci entraîne des déséquilibres préjudiciables au double plan économique et politique :

- au point de vue économique, la rente pétrolière relègue au second plan, par les importantes ressources financières qu'elle génère, toute autre activité, si stratégique soit-elle, sans tenir compte des préjudices et conséquences induites en termes de déséquilibres structurels et de création d'emplois, tout particulièrement, sachant pertinemment que le secteur des hydrocarbures n'est nullement prolifique en la matière. En outre, le caractère problématique lié aux fluctuations des cours du pétrole représente un autre facteur potentiel de déstabilisation, alimenté, en cas de chute brutale des prix, par l'augmentation du chômage, la baisse du niveau de vie et, par voie de conséquence, l'exacerbation des tensions sociales que ne manquerait pas d'engendrer une telle situation. En définitive, d'atout potentiel pour le développement, le pétrole en constitue finalement un frein et un handicap car, outre les pratiques prédatrices qu'il suscite, il engendre et perpétue des effets pernicioeux qui portent gravement atteinte à l'équilibre global de la société, ce qui constitue en soi un facteur déstructurant et, partant, déstabilisant. Ce constat est d'autant plus préoccupant pour un pays tel que l'Algérie que les perspectives hors-hydrocarbures ne laissent présager aucune alternative crédible à court et moyen terme.

- Sur le plan politique, le rôle pivot du secteur des hydrocarbures favorise une propension de l'Etat à en faire une sorte de « domaine réservé » et un instrument fondamental du pouvoir et de l'enrichissement. Le pétrole apparaît alors comme un puissant vecteur de déstructuration de la société. Grâce aux importantes ressources qu'elle génère, la rente pétrolière autorise, en effet, une large autonomie de manœuvre permettant même la possibilité de se passer, relativement, de la contribution fiscale de la population et de pouvoir ainsi gouverner en toute liberté, sans contrainte liée au principe de représentativité et de responsabilité si nécessaires dans un Etat de droit.

La problématique de l'alternance devient alors d'autant plus compliquée que l'attraction du pouvoir est prégnante, ce qui pourrait expliquer la durée des régimes en place dans les pays pétroliers. Force est ainsi de constater que la rente pétrolière a constitué une réelle entrave à l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit dans les pays producteurs du Sud de la Méditerranée.

Dans le contexte algérien, marqué par un climat d'instabilité lourd de conséquences et de périls, une telle situation est potentiellement d'autant plus dangereuse qu'outre les incidences d'ordre interne, il y a lieu de prendre en considération l'étroite imbrication des relations énergétiques entre l'Algérie et les pays euro-méditerranéens et maghrébins qu'elle approvisionne de manière conséquente à travers notamment les gazoducs desservant l'Espagne et l'Italie à travers le Maroc et la Tunisie.

A cet égard, et dans le contexte hiératique des tensions cycliques caractérisant les relations algéro-marocaines, l'on pourrait se demander s'il n'y a pas risque d'utilisation du gazoduc transitant par le Maroc comme instrument de pression, de chantage dans la perspective du règlement de certains différends tel que le conflit du Sahara Occidental, par exemple.

Sans exclure une telle hypothèse, celle-ci semble toutefois improbable car, outre le fait que le Maroc se priverait ainsi d'importantes royalties et d'un approvisionnement fort avantageux, une telle entrave serait pour le moins très mal perçue et considérée comme inacceptable tant par l'Algérie que l'Espagne, ce qui pourrait entraîner des mesures coercitives susceptibles de déboucher sur la déstabilisation de la région.

Le partenariat économique euro-méditerranéen impose, certes, des solidarités mais il reste tributaire d'un contexte stabilisé et sécurisé dans une région où le clivage Nord – Sud se double d'une inégalité Sud – Sud en termes de dotation en ressources énergétiques, ce qui suppose et rend nécessaire le développement concerté des complémentarités.

Dans des Etats producteurs de pétrole, où la déliquescence des structures étatiques et la pauvreté sont plus profondes que ne le laisserait supposer leur dotation importante en ressources naturelles stratégiques, il est pour le moins curieux de constater que la conjoncture plus que favorable des cours du pétrole s'accompagne dans bien des cas par une chute vertigineuse du pouvoir d'achat et un appauvrissement de la population. Ceci montre, à l'évidence, que nonobstant la problématique de la croissance démographique maintes fois invoquée, la rente pétrolière ne profite que très peu à la population et contribue, par contre, à favoriser l'enrichissement insolent d'une minorité au détriment des règles les plus élémentaires de l'effort et du mérite.

Quels sont les voies et moyens à même, sinon de révolutionner du moins d'atténuer un tant soit peu les effets dévastateurs d'une politique sans projet de société ?

A la vulnérabilité d'un pays tel que l'Algérie, dont la configuration structurelle de l'économie repose fondamentalement sur la captation des recettes de ses exportations en hydrocarbures, il conviendrait, nous semble-t-il, d'opposer une démarche stratégique qui ferait de la diversification des activités – rendant nécessaire la réhabilitation de secteurs aussi stratégiques que l'agriculture et le tourisme – et de la valorisation de son potentiel économique et de ses ressources humaines la pierre angulaire de son développement. Une telle entreprise de longue haleine exige aussi bien la définition d'un projet de société, résultant d'un consensus social aussi large que possible, que la réhabilitation des vertus sociales du travail et de l'éthique. Il ne saurait y avoir de développement rationnel et durable dans une économie soumise au rôle déterminant et quasi exclusif d'un produit dépendant lui-même des aléas de la conjoncture, échappant ainsi à toute emprise sur le processus décisionnel.

S'agissant de la gestion de la rente pétrolière, un minimum de rationalité et de rigueur s'impose : si l'on ne peut raisonnablement recommander une position extrême, à l'image de la pratique de la Norvège, par exemple, qui a institué un fonds d'épargne des recettes générées par les hydrocarbures à l'effet de préserver l'avenir des générations futures d'une part, et ne pas fausser les résultats des facteurs de l'économie réelle, d'autre part, l'on pourrait tout au moins exiger des préalables liés à la rigueur, la transparence et l'équité dans sa gestion et sa redistribution.

A défaut d'un pouvoir législatif qui s'acquitterait convenablement de son rôle de contrôle de l'activité gouvernementale, ce qui est loin d'être le cas en Algérie, la création d'une Autorité de régulation impartiale et en dehors des rouages officiels de l'Etat s'avère plus que jamais nécessaire. Une telle hypothèse paraît peu probable en l'état actuel des rapports de force et des enjeux considérables inhérents au secteur d'activité en question. Pourtant, une telle option serait d'un intérêt certain dans la mesure où elle permettrait une transparence dans la gestion rationnelle des recettes d'exportations des hydrocarbures, ce qui éviterait les dérives qui ont lourdement porté préjudice à l'Algérie – tant au niveau économique que sur le plan de la structure sociale dans son ensemble – et hypothéqué son avenir pour longtemps.

En définitive, et à la lumière des diverses observations relevées, il s'avère que le rôle prépondérant du pétrole dans les pays sud-méditerranéens dotés en la matière a induit des effets pervers qu'il est d'autant plus difficile de résorber qu'ils sont devenus en quelque sorte des « constantes » de la réalité algérienne.

Sans que cela n'apparaisse comme une fatalité contraignant à l'immobilisme, les remarques conclusives suivantes s'imposent en l'état actuel des réalités prévalant dans les pays producteurs du Sud :

- non seulement la dotation en pétrole n'a pas contribué au développement mais elle en a constitué, au contraire, une entrave ;

- la dotation en pétrole a contribué grandement à la déstructuration de la société, lui faisant perdre les repères valorisant communément admis et en vigueur dans les sociétés modernes ;

- la dotation en pétrole permet l'aisance financière de l'Etat, non tenu ainsi de se plier à la rigueur managériale et aux contraintes démocratiques qu'exige l'Etat de droit. Elle favorise l'enrichissement sans cause, au mépris des règles les plus élémentaires liées à l'effort et au mérite ;

- la dotation en pétrole suscite une attractivité particulière pour le pouvoir, rendant complexe la problématique de l'alternance. A ce titre, le pétrole apparaît ainsi comme un facteur pénalisant du processus démocratique.

Dans le contexte d'équilibre fragile et instable qui caractérise la situation politique, économique et sociale des pays sud-méditerranéens, la promotion d'une véritable stratégie de partenariat, entendu au sens large et non exclusivement mercantile, constituerait un puissant facteur de stabilisation. Encore faudrait-il disposer d'une vision et d'une alternative économique et politique crédible favorisant les conditions d'une démarche inclusive permettant le consensus national et la cohésion sociale.

Si déterminant que puisse être l'économie pour réduire les asymétries prégnantes et contribuer à la sécurité et à la stabilité des pays du Sud de la Méditerranée, et partant, de l'espace méditerranéen dans son ensemble, force est de relever que celles-ci ne sauraient être effectives et durables sans une prise en charge sérieuse de la dimension sociétale.

4. Dimension sociétale de la sécurité en Méditerranée

La dimension sociétale d'un pays, qui recouvre un ensemble de facteurs liés à l'organisation générale de celui-ci, et donc à la nature du système politico-social mis en place - qui peut brider ou libérer les énergies -, constitue, sans nul doute, le point nodal de l'évolution vers la sécurité et la stabilité ou, à contrario, vers l'incertitude et l'instabilité.

Aussi ce facteur fait-il l'objet d'un intérêt soutenu et constitue-t-il aussi bien un thème récurrent des grands forums internationaux qu'une conditionnalité de plus en plus imposée dans le cadre de la coopération entre les pays du Sud et ceux du Nord, soucieux de leurs intérêts stratégiques à long terme. L'esprit de la politique européenne de bon voisinage est édifiant à cet égard.

A l'instar de la stratégie élaborée et mise en œuvre dans le cadre du processus d'Helsinki de 1975, qui a abouti in fine à la désagrégation du bloc de l'Est et à l'émancipation des pays qui le constituaient, la Déclaration de Barcelone semble avoir le même dessein pour les pays de la rive Sud de la Méditerranée : mettre l'accent - et la pression - sur les principes de démocratie, des droits de l'homme et l'économie de marché pour sinon contraindre du moins amener ces pays à l'ouverture politique, économique et sociétale et atteindre ainsi les standards universels en la matière, seuls à même d'instaurer, à terme, selon les concepteurs de cette démarche, la sécurité, la stabilité et la paix tant au niveau national qu'à l'échelon international.

Considérant que les turbulences et l'instabilité chronique des pays sud-méditerranéens avaient des causes originelles d'ordre économique, politique, social et culturel, les Etats membres de l'Union européenne entendent imprimer une démarche visant à amener ces pays à engager des réformes structurelles de nature à promouvoir véritablement la démocratie, l'économie de marché et la promotion sociale.

L'Etat de droit, que présupposent l'instauration de la démocratie participative et de la bonne gouvernance ainsi que le respect scrupuleux des droits humains et l'implication effective de la société civile, apparaît comme incontournable dans ce contexte.

S'il est un dénominateur commun dont peuvent se prévaloir les pays de la rive Sud, c'est assurément sinon l'absence du moins le grave déficit de l'Etat de droit. Ceci se traduit généralement par l'omniprésence d'un mode de gestion fondé sur l'autoritarisme, avec tout ce que cela suppose comme dépassements et frustrations dans des domaines aussi fondamentaux que les droits humains, la démocratie et la gouvernance.

Au-delà du caractère polysémique du concept de démocratie et de gouvernance, force est de constater que ces deux notions constituent les deux faces d'une même médaille, s'alimentant et s'interpénétrant continuellement, si bien que l'on ne peut envisager l'une sans l'autre, à tel point, d'ailleurs, que cette corrélation fusionnelle débouche souvent sur le vocable de plus en plus usité de « gouvernance démocratique », suggérant ainsi que la gouvernance ne saurait être d'aucune essence que libérale, voire universelle.

Ce postulat soulève la problématique de l'opportunité et de l'adaptation d'un tel concept aux spécificités des pays de la rive Sud de la Méditerranée.

En effet, lorsque l'on évoque l'impérieuse nécessité de la démocratisation de pays qui se distinguent par un lourd déficit en la matière, l'on fait souvent référence à la démocratie érigée sur les principes dominants véhiculés par la démocratie libérale.

Le problème qui se pose alors consiste à savoir si un tel concept peut être appliqué indistinctement, selon qu'un Etat se trouve sur l'une ou l'autre rive et sans que les spécificités culturelles, culturelles et civilisationnelles ne soient prises en considération. Nous y reviendrons.

L'irruption du concept de gouvernance démocratique dans les relations internationales est intervenue dans un contexte de difficultés majeures pour les pays du Sud, contraints de recourir à l'aide étrangère et de s'endetter encore davantage face à une situation socio-économique le plus souvent étouffante. Certains, en situation de cessation de paiement, ont été contraints, à leur corps défendant, de solliciter le rééchelonnement de leur dette extérieure auprès du Fonds monétaire international (FMI).

C'est dans ce contexte fort complexe et sans issue qu'est intervenue l'imposition de conditionnalités dans les rapports Nord-Sud. Pour les bailleurs de fonds, la tendance lourde était alors à la prise en considération des facteurs liés à la nature des régimes politiques en place et au mode de leur gouvernance. L'on faisait alors référence à la trilogie « économie de marché, gouvernance démocratique et droits de l'homme », seule à même de permettre une prospérité de nature à favoriser la sécurité et la stabilité, selon les thuriféraires de cette démarche. A leurs yeux, une telle option permettrait d'aboutir à un environnement propice qui contribuerait à juguler puis endiguer les risques potentiels de déstabilisation que redoutent tant les démocraties occidentales.

L'objectif fondamental escompté à travers les réformes préconisées dans le cadre de la maîtrise de l'évolution des pays du Sud de la Méditerranée est de promouvoir, de manière indissociable, tant le processus de démocratisation que le développement socio-économique et culturel en garantissant tout particulièrement l'accès - équitable - aux droits fondamentaux communément admis. Quel intérêt aurait, en effet, la démocratie pour des populations ne disposant même pas du minimum vital sur le plan social?

Un rapport de 2006 de la Banque Mondiale, relatif à la gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, établit une corrélation entre la gouvernance et le développement et aboutit, sur la base de vingt-deux (22) indicateurs, à la conclusion que ces pays accusent un handicap important en matière de gouvernance malgré des ressources importantes pour nombre d'entre eux, ce qui se répercute inévitablement sur leur développement.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce retard est encore plus sensible pour les pays disposant de ressources en hydrocarbures. Pourtant, la gouvernance rationnelle, adaptée aux réalités socio-culturelles, ne peut être que génératrice d'un potentiel de gains important dans nombre de domaines.

Ainsi, en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre rationnelle de politiques économiques et sociales consensuelles, la bonne gouvernance favorise, par exemple, un environnement des affaires propice aux investissements pour autant que celui-ci soit encadré par un dispositif clair, précis et transparent et de nature à rendre attractives les conditions de l'investissement -national et étranger-, condition sine qua non de la croissance économique et de la création de richesse dont ont si besoin les pays du Sud pour résorber le chômage endémique qui y sévit et améliorer ainsi leur situation socio-économique.

L'exigence de la transparence, du contrôle et de la nécessité de rendre compte, inhérents à la pratique de la bonne gouvernance, contribuent, pour l'essentiel, à optimiser la gestion et l'efficacité des politiques publiques tout en réduisant significativement les effets pervers de la bureaucratie et de la corruption tentaculaire dans les pays Sud-méditerranéens.

De tels bouleversements dans des pays où les tenants du pouvoir sont réfractaires à tout ce qui serait susceptible de remettre en question leur influence et leurs privilèges ne peuvent s'opérer du jour au lendemain sans susciter des turbulences et de farouches résistances. C'est ce qui explique la persistance de pesanteurs, d'un certain « pouvoir d'inertie » visant sinon à entraver les mutations nécessaires du moins à en retarder au maximum leur évolution, ce qui a pour effet non seulement d'augmenter sensiblement le coût des réformes indispensables mais également de faire apparaître ces tergiversations comme une absence de vision et d'option claires et résolues. Le peu d'investissements tant nationaux qu'étrangers dans ces pays est éloquent à cet égard et révélateur de cet attentisme qui ne facilite guère une phase de transition élastique, interminable, et dont la sécurité juridique, fluctuante au gré des circonstances, ne contribue nullement à rassurer les plus sceptiques.

La propension à contrarier des réformes pourtant incontournables plutôt qu'à les mettre résolument en œuvre et à les accompagner pose le problème crucial de la mise en cohérence de la stratégie socio-économique sans laquelle aucun développement durable n'est possible. Faute d'alternative crédible, les pays de la rive Sud ne devraient plus se poser la question de savoir s'il faut promouvoir des réformes structurelles ou non mais réfléchir davantage à la nature de celles-ci et au mode opératoire de leur mise en œuvre.

S'agissant de la problématique de l'instauration de la démocratie dans ces pays, qui soulève tant de controverses, la question est de savoir s'il faut contraindre et imposer la démocratisation de la société à la lueur des principes universellement reconnus et courir alors le risque de ne pas être en phase avec les spécificités culturelles et civilisationnelles de ces pays ou, au contraire, reconnaître que ces derniers nécessitent une adaptation et leur permettre ainsi l'éventualité d'instrumentaliser cette particularité pour tergiverser indéfiniment et perpétuer la situation existante, au risque

d'exacerber les tensions et, partant, de menacer sérieusement la sécurité et la stabilité de l'ensemble de l'espace méditerranéen. Cruel dilemme.

L'approche occidentale du concept de démocratie se heurte sinon à l'hostilité du moins à l'incompréhension des pays du Sud, qui y voient l'opportunité de l'exacerbation des tensions qui résulteront des retombées sociales de l'économie de marché inhérente à la démocratie de caractère libéral. Comment promouvoir la démocratie de type occidental dans un contexte social précaire sans susciter les convoitises et les manipulations des islamistes radicaux qui font de la misère sociale le terreau et le vecteur du renforcement de leur base sociale, de leur emprise sur la société? La démocratie ne constituerait-elle pas, en définitive, un instrument de facilitation de l'accession au pouvoir des islamistes dans un contexte social propice, sachant pertinemment que l'importance de leur base, qu'expliquent, en grande partie, l'instrumentalisation de l'Islam à des fins politiques, la misère sociale, l'analphabétisme et la déliquescence des idéologies, constitue un atout de poids dans un monde arabe et musulman en quête de repères? Comment, en dernier ressort, concilier pratique démocratique et sauvegarde de la nature républicaine de l'Etat dans des pays où les croyances sont si prégnantes et le chômage si endémique? Comment éviter, enfin, que les régimes au pouvoir dans ces pays ne fassent de ce dilemme le prétexte majeur d'une fuite en avant pour perpétuer un pouvoir sans partage?

Cette quadrature du cercle, expression de la complexité majeure d'appliquer indistinctement des schémas-types de gouvernance, implique une œuvre de longue haleine et exige des moyens conséquents, l'objectif étant de promouvoir le développement dans son acception multidimensionnelle de manière à réduire graduellement la fracture sociale, les causes originelles de l'instabilité chronique qui caractérise la situation des pays de la rive Sud.

L'ancrage d'un tel idéal, fondé sur la promotion d'une véritable culture démocratique est, à l'évidence, un processus complexe exigeant non seulement conviction et volonté politique mais également l'adhésion pleine et entière de la société en vue d'aboutir à un consensus véritable si déterminant pour une stabilité durable. A cet effet, il conviendrait de ne point se satisfaire d'une démocratie de façade, d'apparat, qui ne résisterait pas aux contingences, mais de parvenir à une pratique démocratique où le citoyen serait véritablement partie prenante du processus décisionnel.

En tout état de cause, la gouvernance rationnelle ne saurait générer de résultats probants sans un projet de société clairement défini et une démarche cohérente prenant en considération l'ensemble des préoccupations inhérentes à un fonctionnement et à une évolution harmonieuse de la société dans toute sa composante : faire en sorte que l'Administration soit au service du citoyen et non du Pouvoir en place, garantir l'indépendance effective de l'Institution judiciaire, promouvoir la liberté d'expression

comme élément indispensable de la pratique démocratique, protéger les libertés sous toutes leurs formes et promouvoir l'essor de la société civile afin de favoriser l'exercice de la démocratie participative constituent autant de conditions nécessaires à l'avènement de la bonne gouvernance. Encore faudrait-il que la culture démocratique soit ancrée dans les esprits afin qu'elle ne demeure point à l'état de concept que tout le monde évoque mais que certains redoutent.

Nonobstant les divergences d'appréciation, s'il y a une vertu que tout un chacun reconnaît à la démocratie, c'est, sans nul doute, son cadre idoine pour la préservation et la promotion des droits de l'homme.

Au regard de leur impact sur l'évolution de la société vers le développement et la modernité, qu'incarne l'ouverture démocratique sur le triple plan politique, économique et culturel, les droits de l'homme ont constitué et constituent aujourd'hui encore une préoccupation récurrente de toutes les réunions initiées dans le cadre de la sécurité de l'espace méditerranéen, donnant lieu à des négociations ardues, laborieuses.

Dans tous les textes élaborés dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, la problématique des droits de l'homme, qui apparaît comme un fondement majeur, sera à l'origine de beaucoup de controverses dont le moins que l'on puisse affirmer est que le consensus qui en a résulté ne semble guère de nature à remettre en question les pesanteurs existantes en la matière. La difficulté majeure d'aboutir à un consensus sur les principes universels des droits de l'homme est révélatrice d'une approche souvent divergente entre les représentants des Etats de la rive Nord et ceux de la rive Sud. Pourtant, d'aucuns, plus ambitieux en la matière, estiment que du paradigme des droits de l'homme, le consensus doit évoluer vers le concept plus globalisant de « sécurité humaine » qui privilégie l'individu au détriment de l'Etat. A l'évidence, et à l'instar du concept des droits de l'homme, celui de la sécurité humaine soulève le problème de son instrumentalisation à des fins autres que celles pour lesquelles il est censé avoir été mis en avant. Les effets pervers du « droit d'ingérence » et du « devoir d'ingérence » sont encore vivaces dans les esprits.

Conclusion

Aussi indispensable que puisse être la contribution extérieure, les pays du Sud de la Méditerranée devraient d'abord prendre conscience qu'ils ne pourraient sortir de l'impasse dans laquelle ils se sont fourvoyés qu'en puisant au plus profond de leurs propres ressources pour se prendre réellement en charge et adopter des politiques économiques davantage fondées sur la productivité, la création de richesses et l'orthodoxie financière. Ceci ne saurait être obtenu sans un investissement conséquent

dans la promotion du savoir et de la technologie ainsi que la réhabilitation des vertus du travail et du mérite.

Le processus de sécurisation de l'espace méditerranéen devrait être conçu dans la perspective d'une mise en œuvre pratique d'une stratégie d'accompagnement des réformes structurelles engagées par les pays du sud, de manière à favoriser l'ouverture tant économique que politique et à rendre ainsi possible un partenariat aussi équilibré que possible. Quelques initiatives concrètes et pratiques constitueraient un signal fort :

- conversion de la dette des pays sud-méditerranéens – dont l'impact négatif sur l'investissement public et la croissance est considérable – en contributions pour le développement ou, à tout le moins, en prises de participations dans les entreprises privatisées ou en création ;

- création d'une banque euro-méditerranéenne de développement dont l'objectif fondamental serait d'encourager, canaliser et sécuriser le flux des investissements directs étrangers (IDE), pierre angulaire de toute croissance économique ;

- aide scientifique et technologique appropriée, notamment pour la mise à niveau de l'économie en phase de transition ;

- contributions financières plus conséquentes et moins « bureaucratiques », de façon à juguler les difficultés induites par le démantèlement tarifaire tout particulièrement, à charge pour les pourvoyeurs de fonds de s'assurer de la destination effective de ces dernières ;

- mise en place d'une structure efficace de coordination des questions méditerranéennes.

Partant du postulat qu'un projet communautaire ne pourrait prendre forme et racines sans vision à long terme ni pragmatisme, les pays de l'espace méditerranéen sont condamnés à coopérer activement pour prévenir et endiguer les turbulences latentes qui se dessinent. Œuvrer de concert, avec conviction, sans arrière-pensées et faire en sorte que le Partenariat euro-méditerranéen débouche sur une équation à somme positive dans laquelle chaque partenaire aurait la conviction d'avoir récolté les fruits de son engagement dans un projet commun porteur, tels doivent être les défis majeurs qu'il conviendrait de concrétiser dans toute leur amplitude, nonobstant l'immensité de la tâche et la complexité d'un processus de longue haleine, qui exige pragmatisme, détermination et volonté politique expurgée de toute velléité mystificatrice et transcendant les effets ravageurs de l'égoïsme omniprésent des Etats.

Encore faudrait-il que les Etats membres de l'UE, notamment ceux qui entrent dans le cadre de l'élargissement de cette institution, aient la même vision et la conviction de l'intérêt mutuel du projet d'un espace méditerranéen commun. L'Union européenne ne saurait convaincre

ses interlocuteurs en mettant en avant, sur la base de ses propres règles, l'ambition d'une « prospérité partagée » tout en verrouillant plus que jamais ses frontières, apparaissant ainsi beaucoup plus comme une forteresse inaccessible que comme un espace de dialogue, d'échanges et de communauté de destin.

Afin de réunir les conditions de la mise sur orbite de l'Union pour la Méditerranée, si tant est que cette dernière puisse réellement se concrétiser un jour, l'U.E devrait se départir de sa propension obsessionnelle à ne prendre en considération que sa sécurité et ses intérêts sans tenir compte de ceux de ses partenaires et sans s'impliquer dans la résolution de certains conflits sans laquelle l'UPM ne serait qu'une chimère alors que la rive sud de la Méditerranée demeure l'unique atout à même de sauvegarder l'influence de l'Europe sérieusement contrariée par l'hégémonie américaine et la fulgurante montée en puissance de la Chine.